



Bulletin de la SESAT



Mot du président

Le Plan d'affectation du territoire public (PATP) vient de célébrer son premier anniversaire. Le PATP est un plan de développement régional élaboré par le ministère des Ressources naturelles (MRN) qui prévoit l'application d'orientations gouvernementales particulières pour des territoires précis.

Dans le cadre du PATP, six (6) eskers et moraines ont été identifiés comme territoires où les ressources doivent être exploitées en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine.

Plusieurs ministères et agences gouvernementales sont responsables de la mise en œuvre du PATP et chacun est libre de procéder à sa façon.

Dans un peu moins d'un an, le MRN procèdera à un premier bilan de mise en œuvre du PATP. Nous pourrions alors évaluer les efforts concrets qu'aura fourni le gouvernement afin d'améliorer les pratiques de gestion intégrée de ces éléments très particuliers du territoire public.

Serge Bastien
Président de la SESAT

«Devenez membre!»

Une façon simple, concrète et gratuite de supporter la SESAT. Vous serez avisés de ses principales activités et communications et pourrez participer à ses assemblées générales : www.sesat.ca

Liens utiles

• Le *Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry* est maintenant disponible sur notre site internet sous l'onglet [Publications!](#)

• 23-24 octobre: [Symposium sur les eaux usées et atelier sur l'eau potable](#) à Boucherville

• Automne 2013: Rencontre de la table de concertation de l'[OBVT](#) afin de finaliser le Plan directeur de l'eau

La fin d'une étape... et le début d'une autre!

La SESAT a le plaisir de souligner la fin de la première année de son projet pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry avec la publication du *Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry*. Les derniers mois ont été employés au rapatriement d'une très grande quantité d'informations auprès de sources très nombreuses et très variées, un rappel en soi que l'eau est une ressource transversale qui touche tant les individus que les organisations de toutes sortes. C'est la première fois au Québec qu'un esker fait l'objet d'un effort de documentation aussi complet couvrant à la fois son hydrogéologie, les usages qu'on en fait et le cadre de gestion qui y est appliqué.



Ce portrait constitue un point de départ et une base d'information solide pour l'exercice de concertation approfondi qui s'amorce au sein de la SESAT. Au cours de la prochaine année, les membres du comité de gouvernance de l'esker s'appuieront sur cet ouvrage afin d'énoncer leurs préoccupations et de définir les principaux enjeux de gestion intégrée de ce territoire très particulier.

La réalisation du projet pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry est rendue possible grâce à ces partenaires:



La fleur des sources: le mimule glabre



Le mimule glabre (*Mimulus glabratus* var. *jamesii*) est une espèce vivace de plein soleil. Elle croit uniquement dans des milieux humides alimentés

d'une source d'eau froide, le plus souvent sur sols sablonneux-graveleux, tels qu'on en retrouve le long des flancs des eskers et des moraines. Au Québec, le mimule glabre est présentement seulement répertorié en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec, le long d'un corridor de quelques dizaines de kilomètres de largeur de part et d'autre de la rivière Harricana. Une seule occurrence a été répertoriée pour le moment sur eskers/moraines soit sur l'esker Saint-Mathieu-Berry dans la municipalité de Berry.

Cette espèce a été désignée comme *menacée* au Québec à cause de son faible effectif, de son aire de répartition restreinte et de la petite superficie occupée par une population. La construction de routes, les prélèvements d'eau et la modification du drainage sont également des perturbations anthropiques qui augmentent sa précarité.



Comment identifier le mimule glabre?

Sa tige, d'une longueur de 10 à 50 cm, a un port rampant. Ses feuilles sont opposées et arrondies avec un diamètre entre 1,5 et 2,2 cm. Ses fleurs sont jaunes, solitaires et situées au bout de la tige. La plante reste verte durant l'hiver et reprend sa croissance au printemps.

Aires protégées et eskers/moraines



Illes aux fraises, projet de parc national Opémican au Témiscamingue (photo: MDDEFP)

Quels est l'objectif du gouvernement?

Le gouvernement du Québec s'est donné comme orientation de protéger 12% de son territoire d'ici 2015. Or, en Abitibi-Témiscamingue, seulement 6,3% du territoire était protégé en 2013.

Quel est le lien entre aires protégées, eskers/moraines et eau souterraine?

Plusieurs critères sont pris en compte lors de la délimitation d'une aire protégée: type de végétation, relief, type de dépôts de surface, etc. Dans la région, ces deux derniers critères peuvent être associés aux eskers et moraines puisqu'ils sont des éléments topographiques majeurs dans la plaine argileuse témiscabiti-bienne et qu'ils sont constitués de sable et de gravier. Sur le plan écologique, la création d'une aire protégée permet non seulement de maintenir une diversité d'espèces, mais aussi de protéger les sols, réduire la pollution, ... et conserver les nappes aquifères situées sous l'aire protégée. Une aire protégée sur esker/moraine permet donc de préserver l'eau souterraine qu'il contient.

Actuellement, les eskers/moraine des MRC de l'Abitibi, de l'Abitibi-Ouest et du Témiscamingue sont peu protégés (1%, 1,5% et 7,3% respectivement). Selon le MDDEFP, la contrainte principale à la création d'aires protégées est, dans le cas de la MRC d'Abitibi, la proportion élevée de titres miniers actifs (47% du territoire) et, dans le cas de la MRC d'Abitibi-Ouest, la forte proportion de terres privées (45% du territoire).

MRC	Proportion du territoire occupée par des aires protégées	Proportion des eskers/moraines occupée par des aires protégées
Abitibi	0,9%	1,0%
Abitibi-Ouest	1,3%	1,5%
Vallée-de-l'Or	6,7%	20,6%
Témiscamingue	7,2%	7,3%
Rouyn-Noranda	12,4%	34,6%
Total	6,3%	12,3%